



Refus de la naturalisation

Par **Boko**, le **29/06/2020** à **19:43**

Bonjour

J'ai reçu un rejet de ma demande de naturalisation pour le motif suivant

Conduite d un véhicule sous l empire d état alcoolique

Je veux me contester et je sais pas comment ça va passer merci de me renseigner merci

Cordialement boukouj

Par **youris**, le **29/06/2020** à **19:49**

bonjour,

la naturalisation est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

Vous avez 2 mois suivant la [notification](#) de la décision de rejet ou d'ajournement pour faire un recours administratif auprès du ministre chargé des naturalisations. Ce recours constitue un préalable obligatoire avant de faire un [recours contentieux](#).

je suis surpris que le motif que vous indiquez provoque un rejet et non un simple ajournement.

salutations

Par **Boko**, le **29/06/2020** à **20:03**

Merci pour votre réponse